

VOUS ÊTES UN PARTICULIER M. Mme

Numéro associé (si déjà associé) _____

Nom _____

Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Nationalité _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Profession _____

 salarié non salarié retraité sans profession

Situation de famille Régime matrimonial

 célibataire communauté réduite aux acquêts marié(e) communauté universelle (contrat) veuf(ve) participation aux acquêts divorcé(e) séparation de biens pacsé(e)

Résident fiscal

 France Union Européenne États-Unis autre _____

Téléphone (précisez l'indicatif pays) _____ Portable _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

E-mail (obligatoire) _____

Votre épargne CORUM XL:

Pour suivre au plus près la vie de votre épargne, recevez par voie électronique les actualités de votre épargne J'accepte

Objectif zéro papier :

Vous souhaitez recevoir la documentation légale uniquement par voie électronique (Bulletin Trimestriel, Rapport Annuel...) J'accepte

CORUM AM :

Vous souhaitez recevoir par voie électronique les informations relatives à CORUM AM et ses autres solutions d'épargne J'accepteVous pourrez modifier vos choix à tout moment depuis votre espace privé sur www.corum.fr. CORUM AM ne transmet pas vos informations personnelles à des fins commerciales.Vous souhaitez recevoir votre convocation aux Assemblées Générales par : E-mail Courrier postal

CO-SOUSCRIPTEUR (SI CO-SOUSCRIPTION DANS LE CAS D'UN MARIAGE OU D'UN PACS)

 M. Mme

Numéro associé (si déjà associé) _____

Nom _____

Prénom _____

Nom de jeune fille _____

Nationalité _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Profession _____

 salarié non salarié retraité sans profession

DES OPTIONS FLEXIBLES EN FONCTION DE VOS BESOINS

LE PLAN ÉPARGNE IMMOBILIER

Vous pouvez choisir d'épargner à votre rythme grâce au Plan Epargne Immobilier. Vous décidez du montant (à partir de 50€) et de la fréquence. Chaque versement permet de recevoir des dividendes, une fois le délai de jouissance de 5 mois écoulé.

LE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Vous pouvez choisir de réinvestir de 1% à 100% de vos dividendes mensuels dans de nouvelles parts CORUM XL. Chaque nouvelle part génère de nouveaux revenus potentiels, une fois le délai de jouissance de 5 mois écoulé.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Vous pouvez souscrire aux options depuis votre espace privé ou en remplissant les formulaires d'adhésion disponibles auprès de votre conseiller. Vous pouvez modifier ou arrêter vos options selon votre projet, sans frais, sans délai et sans justification.

CORUM XL

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable au capital social de 98 980 432€ au 30 juin 2018.

1 rue Euler, 75008 Paris - Tél. : 01 53 75 87 48 - email : corum@corum.fr - www.corum.fr

RCS Paris 824 562 581 - Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

PLEINE PROPRIÉTÉ DÉMEMBREMENT nu-propriété usufruit

Prix de la part : **189,00 €** Prix de la part démembrée : _____ € Durée du démembrement : _____ ans
(si viager indiquer 99 ans)

Nombre de parts : _____ et en chiffres
en toutes lettres _____

Montant souscrit : _____ € et en chiffres
en toutes lettres _____

Origine des fonds (facultatif)

Lors de l'acquisition des parts de CORUM XL, la société de gestion peut demander des pièces supplémentaires.

Nature des fonds propres Épargne

_____ €

Justificatif à joindre

Relevés de comptes

 Héritage, Donation, Cession d'actifs immobiliers

_____ €

Acte notarié

 Cessions d'actifs mobiliers, réemploi des fonds

_____ €

Relevé d'opération

 Autres (indemnités...)

_____ €

Justificatif probant

Paiement paiement par le souscripteur paiement par un tiers

Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur (fournir une pièce justificative d'identité du payeur personne physique en cours de validité)

Provenance des fonds France Union Européenne Autre (précisez) : _____**Mode de règlement**

- virement, du montant exact,
- Prélèvement : remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (investissement régulier) - date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet : le 10, 25 ou dernier jour du mois.

Astuce

Pour un traitement dans le mois, anticipez l'envoi de votre dossier et privilégiez le prélèvement. Les fonds doivent être encaissés sur le compte de la SCPI avant la fin du mois pour valider votre dossier.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

(À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI RÈGLEMENT PAR PRÉLÈVEMENT)

Titulaire du compte _____

IBAN _____

BIC _____

Domiciliation bancaire _____

Créancier :

Le compte bancaire doit être ouvert au nom de l'Associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.

En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise la société de gestion Corum Asset Management, en tant que gérant de CORUM XL, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon épargne immobilière CORUM XL. Le 1er prélèvement aura lieu le mois de la réception de l'adhésion si reçue avant le 20 du mois considéré, sinon le mois suivant. Je m'engage à informer CORUM XL de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire.

S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à CORUM XL.

SIGNATURE (S)

déclare(nt) :

- ✓ avoir pris connaissance des conditions desouscription figurant en dernière page, et notamment de l'avertissement,
- ✓ que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme.

CADRE RESERVÉ AU CONSEILLER :

Code conseiller : Julien CHANCEL

MERTENS CAPITAL j.chancel@mertens-capital.com

09.73.03.37.80

Signature :


Fait à
Le / /

Signature(s)*:

Date de création

9/12/2016.

Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Augmentation du capital

CORUM XL étant une SCPI à capital variable, le capital plafond est fixé statutairement. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence de ce montant.

Ouverture des souscriptions

3 avril 2017.

Prix de souscription

Nominal :	150,00 €
Prime d'émission :	39,00 €
dont commission de souscription due :	
- au titre des frais de collecte :	20,41 €
- au titre des frais de recherche et d'investissement :	2,27 €
soit un prix de souscription net de tous autres frais :	189,00 €

La société de gestion Corum Asset Management perçoit de la SCPI CORUM XL, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 10.80 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1^o-e du Code général des impôts),
- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20 % TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous de la directive 2006/112/Ce du Conseil du 28 novembre 2006).

Prix de retrait

166,32 € par part à compter du 1^{er} avril 2018. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 189 € diminué de la commission de souscription de 22,68 €. (*Sauf si accord de rachat spécifique*)

Nombre de parts

Minimum de souscription d'une (1) part sociale entière pour tout nouvel associé (à compter du 1^{er} avril 2018).

Parts sociales

Les parts sociales peuvent être fractionnées en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes.

Souscriptions à crédit

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de CORUM XL n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. En cas d'investissement à crédit, nous attirons votre attention sur le remboursement des intérêts d'emprunt et sur le remboursement du capital en cas de retournement du marché immobilier, ainsi que sur la potentielle déductibilité des intérêts d'emprunt de vos revenus. Si le rendement des parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue à l'ordre de CORUM XL au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription : 189 € (ou quote-part du prix en démembrement) x nombre de parts/fractions de part. Remplir en toutes lettres les mentions correspondantes (nombre de parts et montant souscrit).

Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement. En cas de financement à crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le règlement obtenus. Cependant, dès réception de l'offre de prêt, il est souhaitable de l'envoyer accompagnée du bulletin de souscription à la société de gestion qui enregistrera alors la souscription dès réception des fonds. Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

Date de jouissance

Le premier jour du mois qui suit la souscription et son règlement.

Périodicité de distribution

La fréquence de versements des dividendes potentiels est mensuelle.

Prélèvement à la source obligatoire sur produits financiers

Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Pour tout associé personne physique, résidant fiscalement en France, la société de gestion opère un prélèvement à la source obligatoire de 24 % (hors prélèvements sociaux de 17,2 %) sur les produits financiers. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu, et éventuellement restituable s'il excède l'impôt dû. Les associés peuvent en demander la dispense en envoyant à CORUM XL une attestation sur l'honneur annuelle et avant le 30 novembre de chaque année (art. 242 quater du CGI).

Déclaration de l'acheteur sur l'origine des fonds

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, les pièces justificatives.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation de CORUM XL, Corum Asset Management est susceptible de reverser une rétrocession aux intermédiaires habilités, allant de 0 à 70 % des frais de collecte.

Démarchage

En cas de démarchage bancaire ou financier, le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 341.16 iv du Code monétaire et financier.

Démembrement

Si la souscription est démembrée, elle doit être accompagnée du mandat de recherche ou de la convention de démembrement dans lesquels sont précisées les modalités et conditions générales du démembrement.

La note d'information prévue par le Code Monétaire et Financier a obtenu le visa SCPI n°17-05 en date du 17 mars 2017 de l'Autorité des Marchés Financiers. La dernière notice au BALO prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'AMF a été publiée le 16 mars 2018, bulletin n°33. Les statuts ont été publiés aux Petites affiches en date du 23 décembre 2016. Corum Asset Management est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et procède audit traitement conformément à l'article 6 (f) c/ du RGPD. Sont seuls destinataires de tout ou partie des données, les membres habilités de Corum Asset Management, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires de Corum Asset Management qui interviennent en leur qualité de sous-traitant. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat. Ces données seront conservées pendant toute la durée du contrat, puis durant le délais légal de minimum 5 ans. Conformément au RGPD et à la loi 78-17 du 06/01/78, toute personne concernée dispose auprès de Corum Asset management, 1 rue Euler 75008 Paris, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de portabilité sur les informations la concernant. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont disponibles dans les mentions légales sur www.corum.fr.

Corum Asset Management

SAS au capital de 600.000 € - RCS Paris n° 531 636 546 - 1 rue Euler - 75008 Paris - www.corum.fr

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011,

agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. Mandataire non exclusif en opérations de banque

et en services de paiement (MOBSP), Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) - N°ORIAS 15003552 - www.orias.fr